



Appel à projets de recherche 2026
De l'association ARAMISE

« *Atrophie multi-systématisée* » *Sciences biomédicales*

Budget maximum : **100 000 €** - Durée maximale : **24 mois**

Date limite de dépôt des dossiers : **25/08/2026 - 17h** (heure de Paris)

Votre profil doit être créé sur la plateforme de candidature préalablement à toute demande (instructions p3).

Contexte

En raison des spécificités des maladies rares, l'Association ARAMISE et la Fondation Maladies Rares (FMR) sont convenues d'un **partenariat afin de soutenir et de stimuler la recherche sur l'atrophie multi-systématisée** (groupe maladies rares : maladies neuro-évolutives du système nerveux central ; filière : BRAIN-TEAM).

ARAMISE¹ regroupe des personnes concernées par l'atrophie multi-systématisée (AMS) : patients, aidants, proches. Notre association, créée en 2003, a pour objectifs :

- L'information des patients et de leurs proches sur la maladie et les avancées de la recherche sur l'AMS,
- Le soutien des patients et de leurs proches par les renseignements, les conseils et l'appui moral que ses bénévoles peuvent leur apporter,
- L'information et la sensibilisation sur l'AMS, du personnel soignant, des médecins, des médias et du grand public,
- Le soutien à la recherche sur l'AMS.

Unique association française autour de l'AMS, ARAMISE est membre de :

- La Filière de Santé Maladies Rares BRAIN-TEAM,
- Le Réseau maladie rare de l'AMS constitué par le Centre de référence coordinateur à Bordeaux, les Centres de référence constitutifs à Paris et Toulouse, ainsi que les 14 Centres de compétences et 4 Centres associés répartis sur le territoire,
- L'Alliance Maladies Rares.

La **Fondation Maladies Rares**², organisme privé à but non lucratif, a été créée en 2012³ par cinq membres fondateurs⁴, avec pour objectif de contribuer à (i) décrypter les maladies rares pour en faciliter le diagnostic et accélérer le développement de nouveaux traitements, (ii) améliorer le quotidien des personnes malades et de leurs proches. Elle porte une mission d'intérêt général : animer, coordonner et soutenir la recherche sur les maladies rares. Elle accompagne ainsi gratuitement les associations de patients dans le déploiement de leurs actions en faveur de la recherche sur les maladies rares, par exemple à travers des appels à projets conjoints tels que celui proposé ici.

¹ www.ARAMISE.fr

² www.fondation-maladiesrares.org

³ PNM2 : <http://www.sante.gouv.fr/le-plan-national-maladies-rares-2011-14-une-ambition-renouvelee.html>

⁴ AFM-Téléthon, Alliance Maladies Rares, Inserm, Conférence des Directeurs Généraux de CHU, Conférence des présidents d'université

Périmètre

L'**atrophie multi-systématisée** (AMS) est une pathologie neurodégénérative rare, sporadique, survenant le plus souvent dans la sixième décennie. Sur le plan clinique, l'AMS se caractérise par l'association de troubles dysautonomiques à un syndrome parkinsonien peu dopa-sensible et/ou un syndrome cérébelleux permettant de les classer, selon la prédominance du syndrome parkinsonien ou du syndrome cérébelleux, en deux formes cliniques : AMS-P et AMS-C. L'AMS est, avec la paralysie supranucléaire progressive (PSP), l'une des deux principales étiologies de syndromes parkinsoniens atypiques.

La prévalence de l'AMS est faible, estimée entre 1,6 à 5 cas pour 100 000 habitants avec une incidence estimée entre 0,6 et 1,6 cas pour 100 000 habitants par an. **Son pronostic est plus grave que celui de la MPI** avec une survie médiane d'environ 6 à 9 ans.

Depuis la publication des nouveaux critères en 2022, le diagnostic clinique de l'AMS repose sur des critères cliniques et/ou radiologiques définissant

- Soit une **AMS cliniquement établie** incluant des éléments radiologiques,
- Soit une **AMS cliniquement probable** incluant uniquement des éléments cliniques.

Le diagnostic de certitude repose sur une confirmation anatomopathologique post-mortem du cerveau, retrouvant notamment des inclusions cytoplasmiques gliales (ICG) majoritairement constituées d'alpha-synucléine. Ces ICG sont présentes dans l'ensemble du système nerveux central avec une forte densité dans le système olivo-ponto-cérébelleux et la voie nigrostriée.

Le contenu commun en alpha-synucléine des ICG et des corps de Lewy dans l'AMS, le Parkinson et la maladie à corps de Lewy (MCL) a, par ailleurs, fait émerger le concept d' « **alpha-synucléinopathie** ».

Il n'existe pas, à ce jour, de traitement curatif de l'AMS. Les traitements actuels sont uniquement symptomatiques.

Cet appel vise à soutenir des **programmes de recherche innovants, transdisciplinaires, fondamentaux, translationnels ou précliniques**, sur l'atrophie multi-systématisée.

Toutes les disciplines des Sciences Biomédicales sont éligibles.

L'association souhaite soutenir toute recherche visant la **compréhension pathophysiologique** de la maladie, l'amélioration du **diagnostic**, et/ou le **développement de stratégies thérapeutiques**, avec une attention marquée pour les projets au stade de **preuve de concept** et l'objectif, à terme, du développement d'un traitement curatif.

Critères d'éligibilité

Le projet devra formuler explicitement une **question de recherche** traitant des problématiques spécifiquement liées à l'atrophie multi-systématisée.

Le projet devra démontrer son **originalité**, sa **faisabilité** et l'**expertise** des chercheurs impliqués.

Les projets collaboratifs internationaux sont encouragés.

Le responsable scientifique du projet (« porteur principal ») doit appartenir au corps des chercheurs⁵, relevant d'un organisme de recherche publique⁶ français. Il est attendu que le porteur soit statutaire

⁵ Titulaire d'un doctorat de recherche académique et appartenant au corps des chargés de recherche/directeurs de recherche ou post-doctorant

⁶ Organisme de recherche publique : entité de droit public telle qu'une université ou un institut de recherche, ou une structure dédiée à la recherche au sein d'un établissement de santé et associée à une université ou un institut de recherche (recensé dans le [rnSr](#)).

et occupant un poste permanent. Dans le cas contraire, le porteur devra apporter la preuve d'un contrat de travail contracté auprès de l'organisme gestionnaire des fonds attribués. Ledit contrat de travail devra courir pour toute la durée du projet de recherche plus 6 mois.

Il est attendu une **correspondance indiscutable entre la principale méthodologie mise en œuvre dans le projet et l'expertise du porteur principal.**

Financement

Grâce à l'association ARAMISE, cet appel à projets de recherche prévoit un soutien financier maximum de **100 000 €**, pour une durée maximale de **24 mois**.

Le financement accordé peut couvrir, **à condition qu'ils soient entièrement et exclusivement dédiés à la réalisation des travaux de recherche**, les frais de :

- Personnel temporaire (hors personnel administratif). Une attention appuyée sera apportée aux projets impliquant le financement d'une année de thèse ou de postdoctorat,
- Équipement, à hauteur maximale de 2 000 € (dépassement éventuel à justifier précisément dans le formulaire de réponse),
- Consommables,
- Mission, à hauteur maximale de 2 000 € (dépassement éventuel à justifier précisément dans le formulaire de réponse),
- Prestations de service, sous réserve qu'elles ne portent que sur l'exécution d'une partie très limitée du projet (10% maximum du budget).

Aucun coût d'environnement ni frais de gestion ne sont éligibles.

Le financement doit être **réaliste, raisonnable, détaillé poste par poste et pleinement justifié.**

Pour tout questionnement relatif au budget, merci de consulter : <https://fondation-maladiesrares.org/wp-content/uploads/2025/10/FMR-Depenses-eligibles.pdf>

Un co-financement du projet sélectionné est possible dès lors qu'aucun conflit d'intérêt n'existe.

Le porteur principal assurera la gestion des fonds alloués, y compris, le cas échéant, le conventionnement et la répartition auprès des équipes partenaires.

Une convention sera établie entre l'organisme de gestion du programme de recherche (organisme du porteur principal) et la Fondation Maladies Rares. **L'organisme gestionnaire ne pourra pas prélever de frais de gestion sur le montant accordé.** *La Fondation Maladies Rares sera le coordinateur du soutien financier accordé par ARAMISE et du suivi scientifique et budgétaire de votre projet. Pour information, nous ne prélevons aucun frais sur les sommes confiées par ARAMISE ; elles vous seront reversées en intégralité.*

Modalités de soumission, sélection et calendrier

Le dossier de candidature, en **anglais**, est à compléter sur <https://ffrd.syntosolution.com/> avant le **25/08/2026, 17h** (heure de Paris).

Il est nécessaire que vous ayez déjà créé votre profil sur la plateforme avant toute soumission (un délai peut être nécessaire). Le soutien technique de la plateforme est disponible de 9h à 18h jusqu'au 24/08/2026.

La sélection conjointe par l'association ARAMISE et la FMR se déroulera sur la base :

- de la validation des critères d'éligibilité par la FMR,
- des priorités de l'association ARAMISE,
- des évaluations rendues par des experts externes indépendants (cf. annexe).

Les membres du bureau de l'Association ARAMISE et les experts externes signent un accord de confidentialité et d'absence de conflit d'intérêt.

Les rapports, documents et classements adressés aux membres du bureau de l'Association ARAMISE sont confidentiels.

Suivi scientifique et financier

L'Association ARAMISE s'engage dans cette démarche avec gravité et le sentiment fort de sa responsabilité. Le budget que son Conseil d'administration engagera dans le projet retenu provient en effet exclusivement de dons. Il s'agit des dons de ses adhérents, mais aussi des fonds remis par les proches et les familles, parfois lors du décès d'un des leurs, dans un geste de solidarité avec celles et ceux qui attendent et espèrent. Il est attendu des lauréats d'adhérer à cet engagement.

La moitié de la subvention financière sera versée au démarrage du projet.

Pour les projets supérieurs à un an, le porteur devra partager succinctement par mail, tous les 6 mois, sur l'avancée du Projet lauréat (quelques lignes).

Un rapport scientifique et financier complet devra être produit par le porteur à mi-parcours, afin de justifier de l'avancement correct des travaux et déclencher le versement de 40% de la subvention.

Un rapport scientifique et financier final devra être produit par le porteur 1 mois après la fin du projet afin de déclencher le versement des 10% restants de la subvention.

Chaque rapport devra être accompagné d'un compte-rendu vulgarisé en français, compréhensible par tous les adhérents de l'association, quelles que soient leurs connaissances scientifiques.

Il est attendu une valorisation des travaux effectués et des résultats obtenus à la fin du projet, sous forme de publications, et de communications scientifiques et grand public. Le porteur de projet se rendra disponible pour la présentation de ses résultats à une réunion organisée par l'association ARAMISE.

ANNEXE

Evaluation criteria

1. Interest and importance of the research project to meet the missions of the association.

Does this study address an important problem? Innovative potential of the expected results for exploitation and for future relevant applications? Is there a sufficient body of evidence for high quality research that supports the rationale? How is the project positioned regarding international competition in the field?

2. Quality and feasibility

Soundness of the concept, clarity, originality, and pertinence of the objectives. Are the conceptual framework, design, methods techniques, and analyses adequately developed, and appropriate for the aims of the projects? Coherence and effectiveness of the work plan, including appropriateness of the timeframe, allocation of task and resources (financial, human, and technological resources linked to the laboratory's infrastructure). Does the applicant acknowledge potential problem areas and consider alternative strategies? Effectiveness of the proposed measures to exploit and disseminate the project results.

3. Quality of the applicant

Ability of the applicant to conduct the research based on the quality of the CV, on its publications and on the quality of the laboratory. Competence and experience of participating research partners. Does the applicant have the right network of collaborators to undertake this type of project? If not, is it important for the Association to attract this researcher because of their skills or previous work on related subjects?

4. Budget

Budget and cost-effectiveness of the project (rational distribution of resources in relation to project's activities, partner responsibilities, and time frame).